

Bulletin mensuel : (3 mars 1890)

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **11 (1890)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-133879>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN MENSUEL (3 mars 1890¹).

Le gouverneur général de l'**Algérie** a adressé aux préfets des trois départements et aux généraux commandant les trois divisions de la colonie, une circulaire relative au ramassage des œufs de criquets. Il demande qu'on lui fasse connaître, tous les quinze jours, à partir du 1^{er} février, aussi approximativement que possible, le nombre des travailleurs occupés au ramassage des œufs dans chaque douar, ainsi que les quantités de coques ovigères recueillies par eux. L'année dernière, grâce à l'énergie déployée par tous, le fléau a pu être contenu; ce premier succès deviendra définitif si les différentes opérations de destruction sont exécutées pendant la présente campagne dans les conditions que l'expérience a démontré être les meilleures. Le ramassage des œufs a donné jusqu'ici de bons résultats; il est donc de nature à aider puissamment à atteindre le but poursuivi. Exécuté avec tout le soin possible dans les différents territoires contaminés, ce travail amènera la disparition d'un grand nombre de coques ovigères, de telle sorte qu'il suffira d'un dernier effort au printemps prochain, avec tous les moyens d'action dont l'administration dispose maintenant, pour arriver probablement à délivrer le pays d'un fléau contre lequel il se débat depuis cinq années.

La Société protestante française de colonisation a décidé de transplanter en Algérie une vingtaine de nouvelles familles du val Freissinières auxquelles la pauvreté du sol des Alpes ne permet plus d'y vivre. A cet effet, elle a demandé et obtenu 20 concessions de terrain au village de **Guiard**, qui va se fonder dans le voisinage des Trois-Marabouts, où sont établis les premiers émigrants des Alpes françaises. Les maçons seront mis à l'œuvre en avril prochain pour bâtir les maisons du village, et les émigrants partiront de Freissinières en septembre pour aller défricher leurs terres nouvelles. Puissent ces nouveaux colons prospérer comme ceux qui, il y a quelques années, se sont établis aux Trois-Marabouts; celui d'entre eux qui a fait l'année dernière la plus faible récolte de vin, en a vendu pour 1000 francs.

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

L'Italie ne se contente pas d'étendre ses possessions dans la **mer Rouge**. D'après le traité conclu avec Ménélik, mais non encore ratifié par le nouveau négous d'Abyssinie, celui-ci aurait consenti à se servir du gouvernement de S. M. le roi d'Italie pour traiter toutes les affaires qu'il aurait avec d'autres puissances ou gouvernements. Notification a été donnée de cette clause aux cabinets de Londres, Madrid, Bruxelles, Berlin, Paris, etc., qui se sont bornés à donner acte de cette notification, le traité lui-même ne leur ayant pas été communiqué. En outre, tandis que les possessions françaises et anglaises dans la mer Rouge sont nettement délimitées, l'Italie élève des prétentions sur le Harrar. Pour la France et l'Angleterre, ce pays, conquis récemment par Ménélik, offre un centre commercial important, par lequel passe tout le trafic du Choa à la côte. Plusieurs fois l'Italie a sondé le gouvernement français au sujet du Harrar, mais toujours, on lui a donné à entendre que la France ne permettrait pas l'occupation du Harrar par des troupes italiennes.

D'après une lettre du comte Pennazzi, datée d'Aden, le capitaine Neville, commandant d'un escadron de cavalerie hindoue, avait été chargé de faire une reconnaissance sur la route de Zeïla à **Harrar**. Il avait fait un certain nombre de prisonniers et capturé quelques centaines de têtes de bétail, dont il avait confié la garde à une douzaine de soldats de son régiment. Mais, au milieu de la nuit, le détachement fut attaqué et massacré, et les bestiaux furent emmenés. Une expédition anglaise envoyée pour châtier les Somalis en a tué une vingtaine; en outre elle a brûlé leurs kraals, détruit leurs puits et capturé leur bétail; puis elle est rentrée à Zeïla; elle avait perdu elle-même dix-sept soldats indigènes.

Un télégramme de Zanzibar au *Times*, du 14 février, a annoncé que Mwanga a réussi à s'emparer de nouveau du pouvoir dans l'**Ou-Ganda**. Nos lecteurs se rappellent qu'après un séjour assez prolongé auprès des missionnaires français dans l'Ou-Koumbi, au sud du Victoria-Nyanza, il avait fait appel au concours des missionnaires des deux confessions, et à leurs adhérents, pour lui aider à rentrer dans ses États, d'où les Arabes, instruments de Kalema, l'avaient chassé. Les missionnaires romains paraissaient disposés à répondre à son appel, tandis que MM. Mackay, Gordon et Walker recommandaient à leurs adhérents de ne pas prendre part à ce mouvement politique. Quelque sage que nous paraisse ce conseil, nous n'avons pas la certitude que ces derniers n'aient pas cédé à l'entraînement et suivi le roi détrôné, pour lui aider à rentrer dans sa capitale. D'après la dépêche de Zanzibar, Mwanga, s'avancant

vers le nord par la voie du lac, aurait rencontré des bandes arabes prélevant des impôts pour aider au roi Kalema, et les aurait battus; un transport chargé de poudre et portant douze chefs arabes, avec deux cents esclaves armés, aurait fait explosion et tous ceux qui étaient à bord auraient péri. Une seconde bataille aurait été livrée dans la capitale de l'Ou-Ganda, et la dépêche porte que tous les Arabes, sauf trois, auraient été tués; leur perte en ivoire et autres marchandises serait évaluée à 300,000 dollars. Parmi les Arabes tués se trouvent des membres des familles les plus marquantes de Zanzibar. Kalema serait en fuite. Mwanga et les Européens, dit la dépêche, seraient les maîtres indiscutés de la capitale et du pays. Cette mention d'Européens a donné lieu à la supposition que la caravane de MM. Jackson et Gedge, au service de la East British African Company était arrivée au nord du Victoria-Nyanza, et que les blancs qui en faisaient partie auraient prêté leur concours à Mwanga. Cette supposition serait plus vraisemblable que celle qui ferait des missionnaires français — et anglais, dans le cas où ceux-ci auraient subi l'entraînement général — les Européens qui auraient pris part aux combats de l'Ou-Ganda. Quel sera l'effet de cette révolution pour l'Ou-Ganda, et pour les missions qui y reprendront leur activité? Pour celles-ci, nous doutons beaucoup que l'intervention des agents de sociétés de mission dans ce mouvement politique puisse avoir des conséquences heureuses au point de vue de l'œuvre proprement missionnaire. D'autre part, si ces Européens appartenaient à la caravane de l'Imperial East British African Company, et que ceux-ci aient fait payer leur concours en imposant à Mwanga le protectorat de cette Compagnie, ou de l'Angleterre, nous craignons que les Arabes ne se saisissent de ce fait pour justifier les rapports faits autrefois à Mwanga auquel ils présentaient les Anglais comme des *mangeurs de pays*. Nos lecteurs se rappellent que ce fut ce propos qui, mettant Mwanga, hors de lui, le poussa à donner l'ordre de faire mourir l'évêque Hannington, puis à persécuter ses sujets devenus chrétiens, les livrant aux flammes, les chassant dans les bois, ce qui amena l'expulsion complète des missionnaires français et anglais de l'Ou-Ganda. Avaient-ils réellement tort, ces Arabes? Nous ne le pensons pas, quand nous nous rappelons qu'avant d'avoir conclu aucun traité avec les rois de l'Ou-Ganda et de l'Ou-Nyoro, la Société anonyme de l'Imperial British East African Company, lors de l'émission de sa souscription de cinquante millions de francs, disait dans son prospectus : « Outre la ligne côtière acquise par la Compagnie, il lui a été concédé à l'intérieur 100,000 milles

carrés de territoire s'étendant jusqu'au lac Victoria-Nyanza et à la province de Wadelaï gouvernée par Émin-pacha! Au point de vue politique et commercial, ces territoires embrassent une région exceptionnellement importante; des traités et conventions sont en voie d'être conclus au nom de la Compagnie, traités en vertu desquels une grande partie des territoires lui serait concédée à perpétuité avec droits souverains. » Et les banques d'émission recommandaient l'entreprise comme une affaire d'intérêt national. Il serait intéressant de savoir si les administrateurs s'attribuaient réellement d'avance les territoires de l'Ou-Ganda et de l'Ou-Nyoro jusqu'à la province de Wadelaï. Dans ce cas, les Arabes avaient moins tort qu'il ne nous le semblait d'abord, lorsqu'ils présentaient à Mwanga les Anglais comme des *mangeurs de pays*.

Lorsque la **Compagnie des Lacs Africains** fait sonner très haut les intérêts majeurs qu'elle a dans la région du **Nyassa**, il est bon de contrôler ses affirmations par des rapports officiels, de source anglaise, qui doivent faire autorité pour tous ceux que n'aveugle pas le préjugé national ou l'ambition politique. Au mois de mars 1888, les *Proceedings* de la Société royale de géographie de Londres ont publié un rapport que M. Hawes, consul britannique pour la région du lac Nyassa, adressait au gouvernement anglais, sur l'importance commerciale de cette partie de l'Afrique. Nous y lisons ce qui suit : « Les importations ne s'élèvent pas au chiffre ordinaire d'affaires d'une Compagnie, et les exportations sont comparativement insignifiantes. L'exportation de l'ivoire s'est élevée en 1886 à 22,000 livres environ; la plus grande partie a été portée à la côte soit par les Arabes, soit directement par les chefs eux-mêmes. M. Hawes estime que pour détourner une partie de ce trafic vers les marchés européens, les blancs devraient fournir aux natifs des armes à feu aussi longtemps que le feraient les indigènes de la côte; il ajoute, il est vrai, qu'il faut apporter une grande prudence dans l'importation des munitions. Ce ne sera que très difficilement que le commerce pourra être dirigé vers les susdits marchés, les Arabes étant très vigilants en ce qui concerne leurs intérêts particuliers, et exerçant un grand empire sur les chefs par la vente des spiritueux et l'achat des esclaves. Dans l'opinion de M. Hawes, la vente des spiritueux est la vraie cause de danger pour les colons dans ces territoires. A part l'ivoire et les graines oléagineuses¹, les exportations sont faibles

¹ Ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir plus de renseignements sur les produits de cette région, les trouveraient dans notre IX^{me} année, p. 132-133.

et peu rémunératrices. » Ainsi s'exprimait le consul de S. M. britannique en 1888, avant que les Arabes se fussent avancés jusque dans les districts septentrionaux du lac Nyassa, qu'ils eussent attaqué la station de Karonga de la Société des Lacs africains et occupé la voie de communication entre le Nyassa et le Tanganyika, la route dite de Stevenson. Le *Times* annonce que la Compagnie susmentionnée a fait, avec les Arabes esclavagistes à Karonga, une convention dont les conditions ne sont pas publiées, mais qui ne laisse pas d'inquiéter les Allemands. En effet, nos lecteurs se le rappellent, la partie septentrionale du lac Nyassa, sur la côte occidentale duquel se trouve la station de la Compagnie des Lacs africains, est comprise, d'après la convention anglo-allemande, dans la sphère d'influence allemande. Il est vrai que certains cartographes affectent de l'ignorer; nous avons sous les yeux une carte dressée par les soins de la Société des missions de l'Université qui fixe la limite de la sphère d'influence allemande au 35° long. E., c'est-à-dire à un degré à l'est de la côte orientale du Nyassa; et la carte des explorations de Stanley en Afrique, de 1868 à 1889, qui vient de paraître à Londres, attribuée à la Compagnie des Lacs africains tout le territoire qui s'étend à l'ouest du Nyassa depuis l'extrémité méridionale du Tanganyika jusqu'au Chiré et au Zambèze. Serait-ce d'accord avec les esclavagistes arabes que cette attribution de territoire à cette Compagnie aurait été décidée? Dans ce cas, nous ne doutons pas qu'il ne soit donné notification de cette convention au chancelier de l'empire allemand! Mais alors, nous estimons aussi que la Compagnie qui userait de pareils procédés pour accroître la sphère d'influence anglaise au mépris des traités internationaux, n'aurait plus le droit de se présenter comme le champion de la civilisation; champion des intérêts britanniques, à la bonne heure! mais de la civilisation? Non. Nous ne confondons pas les premiers avec la cause qui nous est chère.

Dans un meeting tenu à Mansion House sous la présidence du lord maire pour s'occuper des questions qui se rapportent au développement des races africaines, le duc de Fife, un des administrateurs de la **South African Company**, a annoncé que celle-ci travaillait de concert avec l'African Lakes Company, et lui fournirait toute l'aide possible pour poursuivre l'œuvre dans laquelle elle est engagée. D'accord avec cette dernière, la South African Company a l'intention d'établir, sur le **Zambèze** et le **Chiré**, une ligne de vapeurs qui feront le service postal, et aussi un service pour les passagers entre l'Océan et les stations missionnaires. Elle ne doute pas que ce ne soit un des moyens les meilleurs

pour arrêter le trafic des esclaves et aussi l'introduction dans le pays des produits nuisibles aux populations. Sans doute le duc de Fife a en vue les spiritueux, les armes et les munitions; oublie-t-il qu'une des causes qui ont le plus irrité les missionnaires des stations du Chiré et du Nyassa a été le refus des autorités portugaises de rompre à leur égard les engagements qu'il avait pris envers l'Allemagne et l'Angleterre en prêtant à ces puissances son concours pour le blocus de la côte? Et parce que l'Angleterre a menacé d'une guerre le Portugal à l'occasion de l'affaire des Ma-Kololo du Chiré, la South African Company, d'accord avec la Compagnie des Lacs africains, estime-t-elle pouvoir déjà disposer du cours du Zambèze et de ses affluents sans tenir compte des droits du Portugal, comme si le territoire de la colonie de Mozambique avait déjà passé sous l'autorité de l'Angleterre? Nous nous rappelons que lorsque celle-ci voulut s'assurer certaines facilités pour la navigation du Congo, elle négocia avec le Portugal le fameux traité du 26 février 1884, qui provoqua de toutes parts un tel mécontentement que la France et l'Allemagne s'entendirent pour convoquer à Berlin les représentants de toutes les puissances civilisées, qui fixèrent d'un commun accord les principes de liberté de navigation pour les navires sur ce fleuve et ses affluents. Si le projet des Compagnies anglaises devait aboutir à procurer à la navigation du Zambèze un régime semblable, bien entendu, en tenant compte des droits du Portugal, et en y soumettant la navigation à la surveillance d'une Commission internationale, nous n'y aurions pas d'objections. Mais si les grandes Compagnies anglaises ne réclamaient la libre navigation du Zambèze que pour pouvoir s'y installer elles-mêmes, comme l'a fait la Compagnie du Niger, sur ce grand fleuve, à l'exclusion de la surveillance d'une Commission internationale, et sous la seule surveillance de l'Angleterre, qui l'a laissé évincer successivement les Compagnies françaises et les factoreries allemandes du Niger et du Bénoué, alors nous ne verrions dans le projet de la South African Company, en coopération avec la Lakes African Company, qu'un moyen déguisé pour ruiner l'influence portugaise dans la région du Zambèze en attendant une occasion de l'en dépouiller entièrement. Pour être moins violent que l'ultimatum du 11 janvier de lord Salisbury, le procédé commercial ne serait pas plus honorable, et rentrerait dans la catégorie de ceux auxquels s'attache la maxime que paraissent aujourd'hui vouloir adopter les grands, les riches, les puissants, à l'égard des petits, des pauvres et des faibles : la force prime le droit.

Le *Bulletin* de la mission romande publie une lettre de M. Grandjean,

missionnaire à Rikatla, près de **Lorenzo-Marquez**. Dans une excursion à Antioka, sur le Nkomati, il a constaté, dans cette partie de l'intérieur, un fait nouveau qui peut avoir de funestes conséquences. L'eau-de-vie y a été introduite en quantité énorme. Les Banyans¹ de la côte, voyant la famine sévir dans les environs de Lorenzo-Marquez, et sachant qu'il y avait abondance de maïs au Nkomati, ont remonté ce fleuve et ses affluents avec des barques, achetant tout le maïs qu'ils trouvaient et se servant, comme monnaie, de bouteilles d'eau-de-vie. Le pays en est inondé ; pour boire, les indigènes ont vendu même leur nécessaire. Ils se sont dépouillés à tel point que les gens de M. Grandjean, allant trois jours de suite à la recherche de provisions, n'en ont point trouvé pour eux-mêmes. Dans quelques villages, les habitants auraient bien vendu le peu qui leur restait, mais seulement pour de l'eau-de-vie.

M. Louis Jalla écrit, de **Seshéké**, à ses amis de Neuchâtel, que dans une conférence des missionnaires du **Haut-Zambèze**, il a été décidé de créer une station à **Kazoungoula**, qui est comme l'entrée du pays ; c'est lui qui y sera placé. Les Ma-Tébélé ont passé le fleuve en aval des chutes Victoria, et se sont emparés de six canots après avoir tué plusieurs indigènes tributaires des Ba-Rotsé. A l'ouïe de ces nouvelles, les gens de Seshéké se sont immédiatement rassemblés pour fondre sur ceux qui gardaient les canots volés. Déjà ils avaient exécuté une danse guerrière dans laquelle ils simulent un combat avec l'ennemi ; mais, dit M. Jalla, « leur bravoure dans cet exercice dépasse de beaucoup leur courage en présence de l'ennemi ; l'instinct de la conservation existe à un très haut degré chez tout Mo-Rotsé. Leur attitude risquait de fournir aux Ma-Tébélé un prétexte pour envahir le pays ; » avec M. Jeanmairret, il se rendit auprès d'eux pour chercher à leur persuader de renoncer à leur expédition et de laisser au roi Lewanika le soin de régler ce différend avec Lo-Bengula, roi des Ma-Tébélé. Nous ne pouvons écarter de notre esprit l'appréhension que les fusils et les cartouches fournis aux Ma-Tébélé par la South African Company ne servent bientôt à ceux-ci contre les Ba-Rotsé d'au delà du fleuve ; que deviendraient les stations missionnaires de Kazoungoula et de Seshéké ?

Par deux notes identiques, l'une de Bruxelles, l'autre de Berne, 7 février 1890, les gouvernements de l'**État indépendant** du Congo et du **Portugal** ont demandé au Conseil fédéral suisse, s'il serait disposé à accepter le rôle d'arbitre éventuel pour les différends qui surgissent à l'occasion de la délimitation de leurs frontières en Afrique.

¹ Hindous, musulmans, sujets anglais, essentiellement commerçants.

Cette constitution d'arbitrage a eu lieu par suite d'une entente entre les parties contractantes, au moment où elles allaient procéder aux travaux de délimitation. Le Conseil fédéral a accepté éventuellement la mission qui pourrait lui être confiée par les gouvernements du Congo et du Portugal. Nous sommes heureux pour la Suisse du choix fait par ces deux puissances ; en même temps qu'il honore notre pays, il est une garantie pour les deux parties que l'impartialité la plus absolue présidera à l'examen des questions qui pourront être soumises aux arbitres. N'ayant aucun intérêt politique ni colonial quelconque en Afrique, le Conseil fédéral suisse n'est pas exposé à voir son jugement influencé dans un sens ou dans l'autre par des préventions nationales.

Deux compagnies de tirailleurs sénégalais ont été embarquées sur l'*Ariège*, à destination des établissements français du **golfe de Benin**. Elles sont destinées à protéger les factoreries françaises de cette région contre les incursions des gens du Dahomey qui ont lieu au commencement de mars. La présence du pavillon français à Kotonou et Porto-Novo gêne ces expéditions qui n'ont pour but que de faire du butin et de ramener des prisonniers. Ceux-ci sont emmenés comme esclaves, et chaque année quelques centaines d'entre eux sont mis à mort à l'occasion des fêtes nationales ou religieuses. L'an dernier, les Dahoméens ont poussé jusqu'à Porto-Novo et jusqu'aux portes de la ville, ruinant les campagnes, obligeant les habitants à abandonner leurs champs, pillant et massacrant tout sur leur passage : la panique a été telle que la population a fui en masse et actuellement la confiance n'est pas revenue encore, quoique les Dahoméens aient battu en retraite depuis le printemps. Ces déprédations avaient lieu à une petite distance d'un poste français gardé par quarante tirailleurs sénégalais, qui ne pouvaient songer, vu leur nombre, à défendre les habitants de Porto-Novo. Il est bon de rappeler que par le traité signé en 1878 le roi de Dahomey a abandonné à la France en toute souveraineté le territoire de Kotonou, avec tous les droits qui lui appartiennent sans aucune exception ni réserve, et suivant les limites déterminées au sud par la mer, à l'est par la limite des royaumes de Porto-Novo et de Dahomey, etc. La nouvelle organisation des établissements français du golfe de Benin est un avertissement pour le roi de Dahomey, le successeur de Glélé. La création d'une force publique indigène appuyée par des tirailleurs sénégalais, permettra peut-être au résident de France de protéger sérieusement Porto-Novo contre les incursions des Dahoméens.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

La Chambre de commerce de Nice a adressé au ministre des finances une lettre pour obtenir un service direct de bateaux à vapeur entre Nice et l'Algérie, afin que les produits algériens puissent remplacer sur les marchés du littoral des Alpes-Maritimes les produits italiens qui n'y arrivent plus depuis la rupture des conventions commerciales avec l'Italie.

L'administration de l'Algérie fait relever avec soin les points où se trouvent des réservoirs naturels, pour remédier au manque d'eau qui s'oppose au développement de l'élevage des troupeaux sur les hauts plateaux; elle se dispose aussi à faire dégager d'anciennes sources, aujourd'hui obstruées, et qui pourraient être utilisées à peu de frais.

M. Foureau, qui dirige à Ouargla une grande exploitation agricole, a commencé, avec trois guides indigènes, le voyage à travers le territoire des Touareg qu'il préparait depuis quelques années.

Le khédive a inauguré, le 11 février, le canal de Tewfikieh, qui alimentera les canaux déjà existants dans la région orientale du Delta. Commencé en 1886, il s'étend sur une longueur de 32 kilom., a 27 m. de large et de 4 m. à 6 m. de profondeur. Les frais de construction se sont élevés à dix millions de francs.

Le *Piccolo* de Naples a reçu du Caire des renseignements d'après lesquels des officiers anglais prépareraient, avec le concours des troupes italiennes d'Abysinie, une nouvelle campagne dans le Soudan oriental. Tandis que les Anglais partiraient de Dongola comme base d'opération contre les mahdistes, les Italiens unis à l'Abyssinie prendraient ceux-ci à revers.

Une Société italienne de l'Afrique orientale se propose d'établir des factoreries dans le territoire africain placé sous le protectorat de l'Italie.

Le Dr Abbott, envoyé en Afrique par l'Institution Smithsonian de Washington, pour explorer la région du Kilimandjaro au point de vue botanique et entomologique, est revenu à Zanzibar, après avoir séjourné longtemps chez les Masai. Il a laissé au Kilimandjaro son compagnon, M. Carroll.

Le conflit anglo-allemand au sujet des îles Patta et Manda, au nord de Zanzibar, sera réglé par un arbitrage.

Le prince de Bismarck a reçu de la Société des missions évangéliques de Londres une lettre dans laquelle le Comité lui exprime toute sa gratitude pour les services signalés que le major Wissmann a rendus aux agents de cette Société dans l'Afrique orientale équatoriale. A Mpouapoua, en particulier, il a prêté secours à M. et à M^{me} Cole, dans un moment où leur vie était en danger, et il a protégé leurs personnes durant un voyage pour regagner la côte. Il a considérablement facilité les communications entre d'autres missionnaires qui se trouvaient dans l'Ou-Sagara et leurs amis de la côte, et leur a prêté aide et assistance pendant la période redoutable de leur isolement, à une époque où ils avaient lieu d'appréhender les plus grands dangers.

Le Reichstag a voté une subvention annuelle de 900,000 marcs pour l'établissement d'une ligne nouvelle de vapeurs entre Hambourg et Zanzibar, avec une dernière étape à Delagoa-Bay. Elle devra faire le service postal entre l'Allemagne et l'Afrique orientale.

La mort de Saïd Khalifa, sultan de Zanzibar, peut avoir une grande influence sur les rapports de l'Angleterre et de l'Allemagne dans l'Afrique orientale. Son successeur, Saïd Ali, est grand ami des Anglais, qui le protégeaient contre son frère le sultan défunt. Adversaire des Allemands, son arrivée au pouvoir encouragera vraisemblablement la résistance des Arabes aux efforts du major Wissmann pour rétablir l'ordre dans les territoires de la sphère d'influence allemande.

Dans la dernière exploration que le Dr Catat a faite à Madagascar, il s'est rendu de Tamatave à la baie d'Antongil¹, d'où il gagna Mandritsara, puis, marchant toujours vers l'ouest entre les 15° et 16° parallèles, il atteignit le canal de Mozambique à la hauteur de la baie de Mahazamba, ayant ainsi fait une coupe complète de l'île de Madagascar et reconnu une région explorée seulement avant lui par le Dr Rutemberg qui y a trouvé la mort. Le Dr Catat est rentré à Tananarive par la route de Majunga, et y a retrouvé M. Maistre revenu de la côte orientale par le lac Alaotra.

Par un décret ministériel du 31 janvier, le gouvernement portugais a autorisé l'ouverture de la dernière section du chemin de fer de Lorenzo-Marquez à la frontière du Transvaal. Toute la ligne se trouve actuellement sous l'administration de l'État.

Les chefs zoulous, Undabuko, Dinizoulou et autres, qui avaient été condamnés au mois d'avril de l'année dernière à quinze, douze et dix ans de prison, — mais avec promesse du gouvernement que la sentence ne serait pas exécutée avant que les autorités de la métropole eussent examiné les preuves de chaque cas mis à la charge des prévenus et les circonstances dans lesquelles auraient été commis les crimes dont ils ont été accusés, — ont été transportés à Ste-Hélène, sans que la promesse susmentionnée ait été tenue.

Un télégramme de Cape-Town annonce que les ambassadeurs ma-tébélé, que Lo-Bengula avait envoyés en Angleterre, ont été bien reçus par le roi à leur retour; que le message de la reine Victoria concernant la charte de la South African Company apporté par ces messagers a fait une excellente impression, et que M. Moffat, le fils du vénérable missionnaire beau-père de Livingstone, est en grande faveur auprès de Lo-Bengula. Espérons que c'est pour une autre cause que pour les fusils et les cartouches fournis à ce souverain esclavagiste par la South African Company!

Un officier de la marine danoise, en résidence à Léopoldville, écrit que Tipo-Tipo a quitté les Stanley-Falls pour Zanzibar et qu'il se propose de faire un voyage en Europe.

¹ Voyez la carte, V^{me} année, p. 164.

Une carte-correspondance de M. Héli Chatelain, de St-Paul de Loanda, nous informe que les observations dont était chargée l'expédition scientifique américaine à laquelle il est attaché n'ont pas réussi, le ciel étant couvert de nuages. Grâce au chemin de fer, ajoute-t-il, et à deux années de prospérité commerciale, il s'est fait dans la colonie beaucoup d'améliorations, et l'on en projette d'autres encore. L'argent n'est plus si rare, les dettes se règlent et le crédit se rétablit. Le chemin de fer est ouvert jusqu'à Katété, non loin de Cunga, sur la Quanza. Le dernier paquebot de la Male Real devait toucher au Cap; les relations commerciales entre le Cap et la province portugaise ne peuvent qu'être avantageuses aux deux parties.

D'après le journal anglais *The Christian*, la Royal Niger Company a fait, avec plusieurs souverains nègres mahométans du Soudan occidental, à l'est du Niger, des traités par lesquels elle a pris envers ces derniers l'engagement non seulement de ne rien faire par ses fonctionnaires pour tâcher de convertir les musulmans, mais encore de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour empêcher ceux qui seraient sous son influence de rien tenter en ce sens. Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Nous serions très embarrassés de donner des renseignements sur les travaux des Commissions de la **Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles**, si tels journaux locaux n'avaient pas été favorisés de communications plus ou moins indiscretes. A propos de la répression de la traite par terre, l'*Indépendance belge* a rapporté que, aux termes des propositions belges, tout chef de caravane quittant la côte d'Afrique pour l'intérieur devrait verser entre les mains des autorités locales un cautionnement, qui serait confisqué au cas où la caravane, au lieu de se livrer à un commerce légitime, pratiquerait la traite ou le trafic des esclaves. Cette mesure paraissait à plusieurs membres de la Commission être une des plus efficaces que l'on pût adopter. Toutefois, plusieurs des délégués qui connaissent l'Afrique orientale, entre autres sir John Kirk, ancien consul général anglais à Zanzibar, et Augusto do Castilho, ancien gouverneur de Mozambique, ont signalé certains inconvénients que pourrait présenter cette mesure dans la pratique. Quant à la question des armes, on est convenu, en principe, d'interdire l'importation des armes à feu perfectionnées à tir rayé. Cependant, il serait fait exception, dans certains cas, pour les voyageurs offrant toutes les garanties possibles de caractère et de moralité, c'est-à-dire que le port d'armes